

---

**SEANCE PUBLIQUE**  
**DU 18 DECEMBRE 2003**

N° 2003-255

**09/ ACCEPTATION DE TROIS DONS DESTINES A ENRICHIR LES**  
**COLLECTIONS DES MUSEES MUNICIPAUX**

**Rapporteur : Mme SCHULTHESS**

Trois dons sont proposés à la Ville de Châlons-en-Champagne pour enrichir les collections des musées municipaux.

Madame Colette Guiardel est disposée à offrir deux christs en croix en ivoire l'un du XVII<sup>e</sup> siècle, l'autre des années 1930-40, ce dernier pouvant être rattaché à la production du tabletier parisien Amédée Revet.

Monsieur Jean Roussin souhaite faire don d'une valve de tridacna gigas le plus gros mollusque existant ou bénitier géant très recherché et souvent utilisé comme tel.

Le conservateur en chef des musées de Châlons-en-Champagne considère que ces pièces pourraient fort opportunément venir compléter les collections d'ivoires (près de 150 œuvres) et d'histoire naturelle des musées municipaux.

Conformément à la loi du 4 Janvier 2002, un avis sera demandé à la Commission Interrégionale Acquisitions qui se tiendra le 24 mars prochain dans les locaux du Musée municipal de Châlons-en-Champagne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles du 2 Décembre

2003

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2003,

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** d'accepter ces dons qui seront portés à l'inventaire des collections municipales.

**Le Rapporteur,**  
**Signé : Mme SCHULTHESS**

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
**Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à  
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de  
publication le **24/12/2003**

**Pour le Maire, par délégation,  
le Directeur Général**



**Eric AMELINE**